



Département du Vaucluse
Commune de Jonquerettes

DELIBERATION Conseil Municipal

Envoyé en préfecture le 24/10/2024

Reçu en préfecture le 24/10/2024

Publié le

ID : 084-218400554-20241017-DEL392024-DE



Séance du 17/10/2024

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 19
Présents : 12
Nombre de suffrages : 17

Date de la convocation
11/10/2024

Délibération 39-2024

Objet Désignation des représentants à la commission de suivi de la société SUEZ RV MEDITERRANEE

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept octobre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Daniel BELLEGARDE

Etaient présents :

M. BELLEGARDE Daniel, Mme ANCEY Dominique, M. CAIRON Yves, M. CHAZAL Gilbert, Mme Pascale VERHNES, M. LECUYER Daniel, M. Dominique MAIRE, Mme Lydia ZIADE, Sandrine GAS, M. Marc MUSCAT, Jean-Marie POUWELS, Annick GAT

Procuration(s) :

Patrick POUDEVIGNE donne pouvoir à Dominique ANCEY, Natacha BENALI donne pouvoir à Sandrine GAS, Valérie RUBEAUX donne pouvoir à Marc MUSCAT, Brigitte NEF donne pouvoir à Daniel BELLEGARDE, Marie VITALI donne pouvoir à CHAZAL Gilbert

Etai(ent) absent(s) :

AMEVET Lydie, RUBEAUX Patrice,

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme Pascale VERHNES

La commission de suivi de site de la Société SUEZ RV Méditerranée qui siège sur la commune d'Entraigues sur la Sorgue a été créée par arrêté préfectoral du 23 octobre 2014. Cette commission a pour mission de créer un cadre d'échange sur les actions menées par l'exploitant, suivre l'activité de l'installation classée et promouvoir l'information du public.

Le mandat de 5 ans des membres de cette commission arrivant à échéance et dans la mesure où la Commune de Jonquerettes est membre de cette commission, il lui appartient de renouveler sa représentation au sein du collège « élus des collectivités et EPCI » de cette instance.

Pour cela, il convient de désigner deux nouveaux représentants au sein de de la commission de suivi du site SUEZ RV Méditerranée, un titulaire et un suppléant.

VU le décret n°2012-189 du 7 février 2012 relatif aux commissions de suivi de site,

VU l'arrêté préfectoral du 23 octobre 2014 portant création de la commission de suivi de site de la Société SUEZ RV Méditerranée pour son installation située sur la commune d'Entraigues sur la Sorgue,

CONSIDERANT que le mandat des membres actuels arrive à échéance,

CONSIDERANT qu'il convient de procéder à la désignation de nouveaux membres représentants la Commune au sein du collège élu de cette instance,

17/10/2024

Le Conseil municipal, après ouï le rapporteur, et après en avoir délibéré,

- **DESIGNE** les membres ci-dessous pour représenter la Commune au sein de la commission de suivi de site de la Société SUEZ RV Méditerranée pour son installation située sur la commune d'Entraigues sur la Sorgue :
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire de réaliser tous les actes nécessaires à l'application de cette décision

Le titulaire : Jean-Marie POUWELS

Le suppléant : Pascale VERHNES

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance,
Mme Pascale VERHNES



Le Maire,
Daniel BELLEGARDE



Le Maire

Certifie exécutoire la présente délibération

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, ou d'un recours gracieux devant la commune conformément aux modalités contentieuses en vigueur à la date de l'acte